

GUIDE PRATIQUE BAIE DU POULIGUEN



A destination du public pratiquant la navigation de plaisance ou les loisirs nautiques

La navigation

1 En zone portuaire

- La vitesse est limitée à **5nds** dans les chenaux d'entrée/sortie ET **3 nds** dans les zones de mouillage.
- Dans les chenaux, **tenez votre droite**.

Voir carte au dos pour les zones.

2 Dans les 300m du rivage

- Les zones de baignade sont interdites aux autres activités.
- En l'absence de zone de baignade matérialisée, vitesse limitée à **5nds** pour **TOUS**.

3 Dans la bande tampon

- La bande tampon est large de 100m à partir de la fin de la zone de baignade.
- Sa largeur est signalée par les dernières bouées jaunes des chenaux, avancées de 100m vers le large.

- Dans cette bande, la vitesse est limitée à **10nds** pour les **embarcations à moteur**.



4 Dans le reste de la Baie

A l'intérieur de la baie du Pouliguen, fermée par ses îlots entre la pointe de Penchâteau et la pointe de la Lande, la vitesse est strictement limitée à **25nds** pour **TOUS**.

Voir carte au dos.

Règles de navigation / RIPAM

- En mer pas de priorités, seulement des **privilèges**, ce qui signifie qu'il revient à tout navigant d'éviter un abordage quelle que soit sa situation.

- **Vigilance** accrue lorsque vous traversez un **chenal**.

Pour réviser, retrouvez le RIPAM ici:



Rappels de sécurité

- Navires à moteur, **gardez vos distances avec les baigneurs**

- Engins tractés, **la surveillance visuelle du pratiquant est permanente**

- Navires à moteur, toute personne qui prend la barre dispose d'un **coupe circuit**

- VNM, paddle, planche à voile, kitesurf, activités nautiques tractées, **la navigation de nuit est interdite**.

L'environnement marin

- Évitez le **dérangement** des mammifères et oiseaux marins. Naviguez à distance et contournez leur trajectoire.

- **Mouillez** en priorité sur le sable afin de préserver les herbiers et autres habitats.

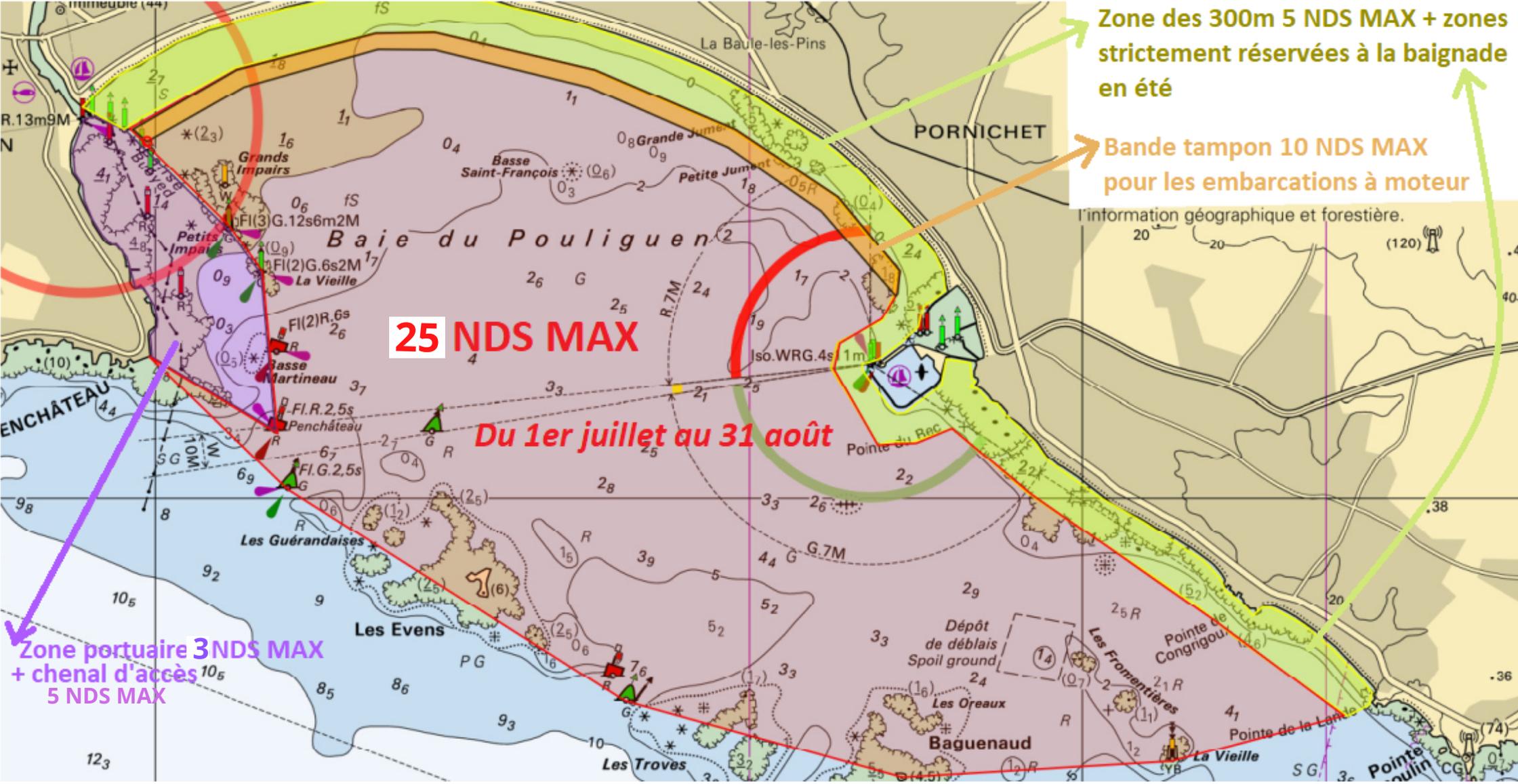
- **Pêchez "durable"** : relâchez les juvéniles, respectez les tailles minimales et conservez le strict nécessaire !

Débutants ?

- Adressez vous aux **professionnels** de la Baie et commencez par une pratique encadrée.

*Consultez le **guide des loisirs nautiques en mer** ici:*





25 NDS MAX

Du 1er juillet au 31 août

Zone des 300m 5 NDS MAX + zones strictement réservées à la baignade en été

Bande tampon 10 NDS MAX pour les embarcations à moteur

Zone portuaire 3 NDS MAX + chenal d'accès 5 NDS MAX

- A bord d'un navire de plaisance**
- Un **gilet ou brassière de sauvetage** par personne **adapté** à la morphologie de chacun ! 50 newtons (N) minimum/ **enfants <30kg: 100 N**
 - Une **lampe étanche**
 - Un **moyen de lutte contre l'incendie**
 - Un dispositif d'**assèchement**, *a minima* une écope
 - Un moyen de connaître les heures de marée
 - Un **bout de remorquage**
 - Une **ligne de mouillage**

MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

A l'intérieur de la Baie, vous êtes principalement en navigation "**basique**" (< à 2nq d'un abris).

Au delà des 300m

- **Kitesurf**: aide à la flottabilité ou combinaison néoprène + lampe flash, torche ou cyalume.
- **Paddle** (> à 3m50): Comme le kite + un leash
- **Kayak** (> à 3m50): gilet de flottabilité 50 N + bout de remorquage + ligne de vie + moyen de repérage lumineux + moyen de connaître les horaires de marée
- **VNM**: gilet de flottabilité 50 N + dispositif lumineux individuel + moyen de connaître les horaires de marée + bout de remorquage
- **Activités nautiques tractées**: port d'un gilet de flottabilité 50N